

Charte Biodiversité des établissements d'enseignement supérieur

A) La biodiversité en danger : engagements politiques internationaux et nationaux

Le monde vivant est divers : diversité des individus et de leurs gènes au sein de chaque espèce, qu'elle soit microbienne, végétale ou animale, diversité des écosystèmes et des paysages et diversité des interactions au sein de ces éléments. Cette diversité et sa dynamique complexe, est appelée diversité biologique ou **biodiversité**.

L'humanité est aujourd'hui à un tournant de sa jeune histoire : elle est devenue un acteur majeur des changements planétaires en raison de ses effectifs grandissants et de la consommation croissante de l'humanité sans conscience de la limitation des ressources de son milieu naturel. Fragmentation et réduction en surface des habitats naturels et semi naturels, changement climatique, pollution, déforestation, artificialisation et dégradation des sols, homogénéisation des faunes et des flores, introduction d'espèces invasives, surexploitation des ressources naturelles, telles sont les causes principales de l'érosion de la biodiversité.

Depuis quelques décennies, cependant, nous prenons mieux conscience des enjeux de la biodiversité. Après la conférence de Rio a été instaurée la réunion de Conférences sur la Diversité Biologique tous les deux ans, et la biodiversité est devenue un thème majeur des conférences mondiales et des politiques publiques : Grenelle de l'environnement, Conférence de Nagoya, Millenium Ecosystem Assessment convoqué par l'ONU (2005) etc..

À Nagoya (Japon), la dixième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), réunissant 193 pays, a constaté qu'en dépit de certaines avancées, nous avons collectivement échoué à enrayer l'érosion de la biodiversité en 2010. La conférence a donc fixé un nouvel objectif : à l'horizon 2050, il faudrait que les humains « valorisent, conservent et restaurent la biodiversité, et en usent avec sagesse », afin notamment que perdurent les « services » que leur rendent les écosystèmes.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994 et dont les 3 objectifs fondamentaux pour 2010 étaient :

1. La conservation de la diversité biologique
2. L'utilisation durable de ses éléments constitutifs
3. Le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques, à des fins commerciales et autres.

B) Adoption de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité par la CGE et la CPU et relation avec le Plan Vert des établissements d'enseignement supérieur

Conscientes des responsabilités de tous leurs membres, la CGE et la CPU ont adopté au mois de juillet 2011 la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et ont constitué un groupe de travail pour adapter les orientations nationales au contexte propre des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Quelle relation avec le Plan Vert ? A l'instar de la Stratégie Nationale de Développement Durable dont les objectifs sont déjà intégrés dans tous les axes du référentiel Plan Vert, les objectifs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité peuvent être intégrés dans le Plan Vert après adaptation au contexte des établissements d'enseignement supérieur. Mais les objectifs de la SNB vont bien au-delà de la simple gestion écologique des espaces du campus tel que le référentiel Plan Vert le propose sous forme de variables (variables 4.3.1 et 4.3.2). Les outils qui sont proposés par la suite permettent à un établissement, s'il le souhaite, d'aller volontairement plus loin en abordant toutes les dimensions le reliant potentiellement à la biodiversité. Un tableau de correspondance (outil n°2) est fourni pour aider les établissements à positionner des actions « biodiversité » jugées pertinentes dans le référentiel Plan Vert.

C) La Charte biodiversité en action : Les outils

La Charte biodiversité CPU/CGE est composée d'un document d'engagement et de deux outils opérationnels accompagnés d'annexes. Ces outils sont spécifiques à l'enseignement supérieur. Ils ont pour vocation d'accompagner le responsable projet dans la mise en place d'une véritable démarche biodiversité, que ce soit dans la continuité de la signature du document d'engagement de la Charte, en vue d'une signature programmée ou encore pour se conformer uniquement, selon les règles de l'art, au cadre légal du Plan Vert. Les outils sont les suivants :

Outil 1 : Un tableau regroupant les 5 axes stratégiques déclinés en 19 objectifs de la Charte, assortis d'exemples d'actions **indicatives** classées par ordre d'impact positif (+) sur la biodiversité.

Outil 2 : Un tableau de correspondance pour positionner les actions « biodiversité » dans le référentiel Plan Vert.

Annexe 1: Guide pratique d'utilisation de la Charte et des outils

Annexe 2 : Sources et outils en accès libre sur internet

ENGAGEMENT

La Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Grandes Ecoles, par la signature de cette Charte, s'engagent dans une démarche volontaire en faveur de la biodiversité en mettant en cohérence leurs politiques avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

L'établissement membre de la CPU ou de la CGE, signataire de la présente Charte, s'engage à questionner ses dépendances et ses impacts, directs ou non, vis-à-vis de la biodiversité et investit dans le capital écologique et humain:

- a. dans le cadre de ses missions d'enseignement et de recherche,
- b. dans la gestion du ou des sites dont il a la responsabilité.

Il assume pleinement la responsabilité associée à son rôle privilégié de production, de partage, de diffusion de la connaissance et de transmission de valeurs en mettant en scène sa propre exemplarité.

En conséquence l'établissement, compte tenu de son implantation géographique et en fonction des compétences disponibles, se fixe les objectifs suivants :

Axe stratégique A : Intégration durable de la biodiversité dans la politique de l'établissement.

Objectif 1 : Veiller à la cohérence des politiques et des actions menées au sein de l'établissement avec les enjeux de la biodiversité, en adéquation avec les politiques publiques.

Objectif 2 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité.

Objectif 3 : Inclure la préservation de la biodiversité dans les décisions économiques de l'établissement.

Objectif 4 : Préserver la biodiversité par la gestion durable des ressources biologiques mobilisées par l'établissement.

Objectif 5 : Evaluer et mesurer l'efficacité de la politique de l'établissement en matière de biodiversité.

Objectif 6 : Valoriser les avantages des actions en faveur de la biodiversité auprès des décideurs (des instances décisionnaires et des services supports) de l'établissement.

Axe stratégique B : Sensibilisation, information et accompagnement dans l'action des parties prenantes de l'établissement.

Objectif 7 : Sensibiliser chaque nouvel étudiant ou salarié ainsi que les visiteurs aux enjeux de la biodiversité et au patrimoine écologique de l'établissement et de son environnement local.

Objectif 8 : Partager les avantages matériels et immatériels issus de la gestion, de l'utilisation et de l'étude de la biodiversité liée à l'établissement.

Objectif 9 : Diffuser la culture scientifique et technique liée à la biodiversité.

Objectif 10 : Renforcer la mobilisation et favoriser les initiatives collectives comme individuelles (étudiants et personnels).

Objectif 11 : Favoriser les actions solidaires en matière de biodiversité.

Objectif 12 : Organiser, améliorer l'expertise issue de la recherche dans le domaine de la biodiversité au service de la société.

Objectif 13 : Participer aux instances nationales et internationales.

Axe stratégique C : Intégration de la biodiversité dans les missions de recherche et d'enseignement de l'établissement.

Objectif 14 : Encourager la recherche dans les domaines scientifiques et non scientifiques en lien avec la biodiversité, par une approche disciplinaire et transdisciplinaire.

Objectif 15 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans tous les cursus de toutes les formations.

Axe stratégique D : Exemplarité et expérimentation au sein même de l'établissement.

Objectif 16 : Maîtriser les pressions causées sur la biodiversité par les usages et les aménagements liés au site de l'établissement.

Objectif 17 : Préserver les espèces, restaurer leurs habitats et leur diversité dans l'enceinte de l'établissement.

Objectif 18 : Développer des actions innovantes de gestion de la biodiversité et de valorisation des services rendus par la biodiversité au sein de l'établissement.

Axe stratégique E : Spécificité des établissements d'outre mer (zones à forte biodiversité).

Objectif 19 : Faire des établissements d'enseignement supérieur d'outre mer des acteurs clés de l'intégration de la biodiversité comme moteur du développement local.



Jean-Loup SALZMANN
Président de la CPU



Philippe JAMET
Président de la CGE